



L'AIDE RÉGIONALE AUX ENTREPRISES

MODE D'EMPLOI

Le dispositif s'adresse aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ainsi qu'aux métiers d'art, implantées sur des territoires éligibles.



CRITÈRE GÉOGRAPHIQUE

L'entreprise avec point de vente doit être implantée sur une commune du département de la Loire, à l'exclusion :

- Des communes de Riorges, Mably, le Coteau, Roanne (sauf les faubourgs Mulsant, Clermont et le quartier Bourgogne - éligibles)
- De Saint-Étienne Métropole (sauf les communes de moins de 2 000 habitants - éligibles)
- Des zones artisanales et commerciales de périphérie.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Elles doivent être liées à l'installation ou à la rénovation du point de vente et concernent :

- La rénovation de vitrines, la mise en accessibilité
- Les équipements destinés à assurer la sécurité du local
- Les investissements d'économie d'énergie
- Les investissements matériels.

NATURE DE L'AIDE

Subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes égale à 20 % des dépenses éligibles avec un plancher de dépenses de 10 000 € H.T. et un plafond de 50 000 € H.T.

A noter qu'elle doit obligatoirement être cumulée avec un cofinancement (10% au minimum) d'une intercommunalité ou d'une commune.

DÉMARCHES

Après s'être assurée de l'éligibilité de votre projet, votre CMA vous indiquera les pièces à fournir et montera le dossier. Accompagné d'un avis, il sera transmis à la collectivité locale et à la Région puis fera l'objet d'un vote, dans la limite du budget annuel.

Les travaux/investissements ne doivent pas être effectués avant l'envoi d'un courrier à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à la collectivité.



RÉFÉRENTS DE LA CMA

▷ Communautés de communes Charlieu Belmont, Pays d'Urfé, Val d'Aix et Isable, Pays entre Loire et Rhône, faubourgs Mulsant et Clermont et quartier Bourgogne de Roanne, Roannais agglomération
Claire Dupin
Tél. : 04 26 46 11 02
claire.dupin@cma-loire.fr

▷ Communes de Chatelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Viricelles, Virigneux, Saint-Denis-sur-Coise, Communauté de communes Forez-Est et Loire Forez Agglomération
Béatrice Chalendar
Tél. : 04 26 03 06 56
beatrice.chalendar@cma-loire.fr

▷ Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien
Franck Piat
Tél. : 04 26 03 06 60
franck.piat@cma-loire.fr

▷ Communes de – de 2 000 habitants de Saint-Étienne Métropole
Franck Piat
Tél. : 04 26 03 06 60
franck.piat@cma-loire.fr
Chadia Zoghbi
Tél. : 04 26 03 06 34
chadia.zoghbi@cma-loire.fr
Ingrid Clair
Tél. : 04 26 03 06 57
ingrid.clair@cma-loire.fr

| En partenariat avec :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes